

CHRONIQUE

CARTOGRAPHIE DU PARCOURS VOYAGE



Bertrand Réau
Laure Paganelli

Chronique de la Chaire Tourisme, voyages et loisirs du Conservatoire National des Arts et Métiers

La Chaire Tourisme, voyages et loisirs du CNAM vous propose un focus mensuel sur les problématiques actuelles liées au tourisme. Sans viser à l'exhaustivité, il s'agit de faire le point à travers des articles de presse sélectionnés sur une thématique donnée. Ce mois-ci nous nous penchons sur le « parcours voyage » en 2021 et les surcoûts éventuels qui s'appliqueront cet été.

Pour citer cette chronique : REAU Bertrand , PAGANELLI Laure, « Chronique : cartographie du parcours voyage », mai 2021, <https://territoires.cnam.fr/espace-auditeurs/dans-les-medias/>

Retrouvez toutes les chroniques de la Chaire Tourisme, voyage et loisirs du Conservatoire National des Arts et Métiers ici : <https://territoires.cnam.fr/espace-auditeurs/dans-les-medias/>

DES VOYAGES À L'ÉTRANGER AUTORISÉS

Jean-Baptiste Lemoyne a confirmé au micro de BFMTV le vendredi 30 avril que les Français pourraient partir à l'étranger cet été même s'il reste désireux que ses compatriotes génèrent le plus possible de recettes touristiques en France¹. Il reste à noter que si le gouvernement souhaite que le plus de Français voyagent en France cet été, il n'en oublie pas totalement la clientèle européenne : 10 millions d'euros ont été alloués pour une campagne promotionnelle de la destination France auprès de 10 marchés européens².

UN COÛT SUPPLÉMENTAIRE

Vous espérez profiter de la Dolce Vita italienne ? Ou peut-être vous relaxer au bord d'une plage grecque ? Si vous souhaitez partir en dehors de la France, prenez-garde ! La pandémie actuelle risque d'être la cause d'une dépense à laquelle vous n'aviez pas pensé : les tests – nouveaux visas d'entrées nécessaire pour de nombreux pays. Si en France le coût d'un test PCR ou antigénique est gratuit ce n'est pas le cas partout... loin de là ! Qu'ils soient demandés à l'entrée ou au retour (ou les deux), les tests imposent une nouvelle contrainte aux voyageurs. D'ailleurs un sondage partagé par Tour Mag montre que « le test PCR imposé au retour est perçu comme un frein logistique, tarifaire et psychologique »³.

Par exemple, la France impose en effet un test PCR négatif de moins de 72 heures pour toute personne voulant entrer sur le territoire⁴. Pour Jean Da Luz, directeur de la rédaction de Tour Mag, le surcoût et les contraintes liés au test PCR à réaliser sur son lieu de vacances décourageraient les Français de partir. Le titre de son édito, du 9 mai 2021, annonce la

¹ « J.-B. Lemoyne : « Les Français pourront voyager cet été » à l'étranger », *L'Echo Touristique*, 30 avril 2021

² « Vacances d'été : Jean-Baptiste Lemoyne joue les VRP pour la France », *L'Echo Touristique*, 11 mai 2021

³ « Voyage : les tests PCR, trouble-fêtes et arbitres des voyages Été 2021 ? », *Tour Mag*, 6 mai 2021

⁴ « Voyage : les tests PCR, trouble-fêtes et arbitres des voyages Été 2021 ? », *Tour Mag*, 6 mai 2021

couleur : « Tests PCR et voyages : le Gouvernement a-t-il trouvé comment empêcher les Français de partir ? »⁵. Mais quelles sont les destinations qui attirent les Français actuellement ?

Dans le top 5 du baromètre Orchestra (avril 2021) pour l'Echo Touristique on retrouve : la France sur la première marche du podium, puis l'Espagne, la Grèce, les Emirats Arabes Unis et la Tunisie⁶. Ce baromètre Orchestra permet de voir quelles sont les destinations les plus plébiscitées par les Français. Selon une enquête d'Interface Tourism menée en avril 2021 auprès de 250 professionnels du tourisme, les destinations européennes les « plus demandées par les voyageurs français » sont⁷:

1. L'Espagne,
2. La Grèce,
3. Le Portugal
4. L'Italie
5. La France

Ces deux baromètres confirment une tendance : l'envie de partir « au soleil » et souvent dans le sud de l'Europe ou autour de la Méditerranée, une tendance qui existait déjà avant la pandémie.

DES TARIFS VARIABLES

Chaque pays a sa propre tarification pour ce qui est relatif au test PCR. En Suède, il peut coûter jusqu'à 300€ (oui pour une seule personne)⁸. Un test en Allemagne coûte 80€. En Espagne, le prix moyen d'un test est de 100€, en Grèce il est de 60€⁹ et en Italie il oscille entre 60 et 80€¹⁰. Au Portugal, un test coûte en moyenne 150€¹¹. Certains pays imposant des tests même pour les plus jeunes (pour tous les plus de deux ans au Portugal¹²), le surcoût pour une famille peut vite s'élever à plusieurs centaines d'euros !

Pour ce qui est de votre test de retour (PCR ou antigénique), vous pouvez vous faire rembourser si vous le réalisez dans un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse¹³. Pour cela pensez à vous munir de votre carte européenne d'assurance maladie (ou d'en demander une avant votre départ) et si votre test est nécessaire administrativement (obligatoire pour rentrer sur le territoire) ou médicalement (présence de symptômes) vous serez directement remboursé. Si vous n'êtes pas munis de

⁵ « Tests PCR et voyages : le Gouvernement a-t-il trouvé comment empêcher les Français de partir ? », *Tour Mag*, 9 mai 2021

⁶ « Baromètre Orchestra/L'Echo : le top 20 des destinations en avril 2021 », *L'Echo Touristique*, 13 avril 2021

⁷ « Des perspectives encourageantes pour la reprise des voyages post-Covid19 », *Interface Tourism*, 28 avril 2021

⁸ « Le prix d'un test PCR en Europe : de 0 à 300 euros ! », *L'Alsace*, 8 avril 2021

⁹ « Espagne, Grèce... pourquoi le coût de vos vacances va flamber », *Capital*, 7 mai 2021

¹⁰ « Covid-19. Gratuit, 50 € ou 300 € : combien coûte un test PCR en Europe ? », *Ouest France*, 22 mai 2021

¹¹ « Voyage : les tests PCR, trouble-fêtes et arbitres des voyages Eté 2021 ? », *Tour Mag*, 6 mai 2021

¹² « Coronavirus : Le Portugal autorise les voyages touristiques pour la plupart des pays européens », *20 minutes*, 15 mai 2021

¹³ « Le prix d'un test PCR en Europe : de 0 à 300 euros ! », *L'Alsace*, 8 avril 2021

vosre carte européenne d'assurance maladie ou que votre test s'apparente plus à du « confort » alors vous devrez à votre retour en France remplir un formulaire pour être remboursé. Selon les informations détaillées par le site Ameli (Assurance Maladie) vous serez remboursé à hauteur : « de 100 % par l'Assurance Maladie sur la base d'un forfait de 50 euros qui correspond aux frais de prélèvement et d'analyse »¹⁴. Pour ce qui est d'un test réalisé dans un pays ne correspondant pas aux catégories citées précédemment, les choses se corsent. L'assurance Maladie précise (toujours sur son site internet) : « Seuls les tests à caractère médical, urgent et inopiné seront pris en charge à hauteur de 27 % du montant de la dépense ». Encore une fois, un formulaire sera à remplir.

UNION EUROPÉENNE : UNE HARMONISATION QUI SE FAIT ATTENDRE

L'Union Européenne prévoit de mettre en place un pass sanitaire le 26 juin¹⁵, qui permettra selon Clément Beaune de « circuler en Europe cet été » pour ceux qui seront totalement vaccinés (avec des vaccins reconnus par l'UE) ou qui pourront présenter le résultat négatif d'un test PCR de moins de 48 heures¹⁶. Mais malgré cet outil commun (il fonctionnera dans 30 pays d'ici le 1^{er} juillet¹⁷), il reste certaines difficultés. Outre le fait que certains pays imposent toujours une quarantaine, tous ne demandent pas le même type de test. Rappelez-vous, il existe le test PCR, le test antigénique, et les autos-tests qui sont arrivés il y a peu et pourront peut-être utilisés cet été ... qui sait ? Il est difficile de s'y retrouver d'un pays à l'autre... Par exemple, la France n'accepte que les tests PCR¹⁸ réalisés tandis que l'Italie se satisfait de tests PCR ou antigéniques¹⁹.

En plus des coûts qui varient, les types de tests demandés et reconnus ne sont donc pas toujours les mêmes. Autre difficulté, certains pays n'accordent qu'un délai de 48 heures entre la réalisation du test et le voyage (Italie²⁰) quand d'autres acceptent des tests avec un écart de 72 heures entre ces deux actions (France²¹).

Jean-Baptiste Lemoyne affirme que le certificat numérique européen qui sera disponible sur Tous Anti-Covid facilitera « les déplacements » et permettra la fin des septaines²². Mais, la situation sanitaire n'est pas stable et peu évoluer ! En effet, le pass sanitaire n'est pas synonyme de suppression de la quarantaine si la situation se dégrade dans un pays de l'Union Européenne²³. Ainsi, les touristes pourraient se voir imposer une quarantaine à l'arrivée si les conditions sanitaires ne sont plus considérées comme satisfaisantes. Les pays imposant une quarantaine devront prévenir 48 heures à l'avance les autres Etats.

¹⁴ « Covid-19 : quelle prise en charge des tests de dépistage réalisés à l'étranger ? », *Ameli*, 1^{er} avril 2021

¹⁵ « Le pass sanitaire « en principe entre en vigueur le 26 juin dans l'Europe entière », indique le secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, *Le Figaro*, 19 mai 2021

¹⁶ « Clément Beaune détaille le pass sanitaire européen qui devrait entrer en vigueur fin juin », *Europe 1*, 16 mai 2021

¹⁷ « 3 mn pour tout savoir sur le pass sanitaire européen », *Elloha*, 23 mai 2021

¹⁸ « Coronavirus : les réponses à vos questions », *France Diplomatie*

¹⁹ « Italie : le point sur les modalités d'entrée pour les voyageurs français », *L'Echo Touristique*, 18 mai 2021

²⁰ « Italie : le point sur les modalités d'entrée pour les voyageurs français », *L'Echo Touristique*, 18 mai 2021

²¹ « Coronavirus : les réponses à vos questions », *France Diplomatie*

²² « La France va classer les pays en trois couleurs pour les voyages à l'étranger », *Géo*, 11 mai 2021

²³ « 3 mn pour tout savoir sur le pass sanitaire européen », *Elloha*, 23 mai 2021

Gardons pourtant espoir ! Le Parlement Européen demande que les tests PCR soient gratuits « partout en Europe »²⁴. Une autre possibilité est que les prix soient harmonisés entre tous les pays membres. Cela faciliterait le parcours voyage des touristes européens. La France, elle, a pris les devants²⁵. Il a été annoncé que les tests PCR seront gratuits cet été pour les étrangers qui viennent en France.

UNE DIMINUTION DES COURTS-SÉJOURS

Toutes ces restrictions rendent le voyage en dehors des frontières de son pays plus difficile. Les city-trips, courts weekends dans une capitale européenne sont rendus compliqués. Tout le monde n'a pas envie entre sa visite du Colisée de Rome et de la Fontaine de Trevi de partir à la recherche d'un laboratoire ! Comme expliqué par des professionnels à Tour Mag, interrompre son voyage pour aller se faire dépister est un « come-back à la réalité » et « replonge les voyageurs dans le psychodrame de la crise »²⁶.

ET L'ANNULATION DANS TOUT ÇA ?

Autre problème... et si vous êtes positif, que faire ? L'annulation gratuite la plus proche de votre date de départ peut-être un surcôt à prendre en compte.

Le groupe Pierre et Vacances vous propose une annulation ou modification de votre séjour au prix de 1€ jusqu'à trois jours avant votre arrivée jusqu'au mois de juillet inclus et 15 jours avant au mois d'août²⁷. Club Med de son côté accepte les annulations ou modifications pour un séjour sans transport « jusqu'à 14 jours avant votre départ sous réserve que la nouvelle date de départ choisie soit décalée au maximum 7 jours avant ou au maximum 7 jours après la date initialement prévue et que le Forfait Séjour ainsi modifié soit d'une valeur TTC au moins égale à la valeur TTC du Forfait Séjour initialement souscrit »²⁸. Les voyageurs les mieux protégés seront ceux qui auront souscrits à l'assurance : « Ecran Total ». Ainsi, si un voyageur se révèle positif au covid ou doit s'isoler, le voyage lui sera remboursé (sous présentation de justificatifs). Si vous préférez louer à un particulier, chez Airbnb les hôtes ont le choix entre trois types de conditions d'annulations : flexibles (annulation gratuite jusqu'à 24 heures avant l'arrivée), modérées (annulation gratuite jusqu'à 5 jours avant l'arrivée) ou strictes (annulation gratuite dans les 48 heures qui suivent la réservation et au moins 14 jours pleins avant l'arrivée)²⁹.

Du côté des transports, du 10 mai au 29 août, l'annulation et la modification des billets TGV inOui, Ouigo, TER en correspondance, trains Nomad, Intercités et certains TGV internationaux est gratuite jusqu'à 3 jours avant le départ³⁰. Pour ce qui est de l'aérien, chaque compagnie applique ses propres conditions. Air France accorde la modification des billets sans frais jusqu'au jour du départ, les passagers peuvent aussi préférer recevoir un avoir valable un an. Mais ce n'est pas le cas de toutes les compagnies !

²⁴ « Clément Beaune détaille le pass sanitaire européen qui devrait entrer en vigueur fin juin », *Europe 1*, 16 mai 2021

²⁵ « Les tests PCR seront gratuits pour les touristes étrangers visitant la France cet été », *L'Echo Touristique*, 17 mai 2021

²⁶ « Voyage : les tests PCR, trouble-fêtes et arbitres des voyages Eté 2021 ? », *Tour Mag*, 6 mai 2021

²⁷ « Vacances d'été 2021 : des conditions de réservation encore très souples », *Le Figaro*, 4 mai 2021

²⁸ « FAQ - Puis-je modifier ou annuler mon séjour en temps de COVID-19 ? », Club Med

²⁹ « Comment fonctionnent les annulations de séjours ? », Airbnb

³⁰ « Voyage : les tests PCR, trouble-fêtes et arbitres des voyages Eté 2021 ? », *Tour Mag*, 6 mai 2021

Le voyageur lorsqu'il réserve ses vacances doit donc porter une grande attention aux conditions d'annulation : leur coût éventuel, leurs conditions, la date jusqu'à laquelle l'annulation est possible.

CONCLUSION

Face à l'ensemble des nouvelles contraintes de voyage, l'été 2020 semble finalement avoir été une parenthèse de relative ouverture pour la circulation internationale. De fait, les seules déclarations sur l'honneur (imposées par exemples par l'Etat Français pour les passagers prenant l'avion)³¹ et/ou prise de température apparaissent comme peu contraignantes par rapport aux exigences qui se dessinent. Certes, les quarantaines sont levées ou sur le point de l'être dans la plupart des pays européens, mais l'impératif des tests PCR même pour les personnes vaccinées rend compliqué les mobilités de loisirs. De surcroît, le coût de ces tests devient un argument marketing d'attractivité d'une destination : la gratuité du test pour les voyageurs étrangers en France en est un exemple. Dès lors, face à l'hétérogénéité des exigences nationales et leurs évolutions permanentes, il est clair que seuls les plus familiers des voyages à l'étranger et les plus « tenaces » à chercher les bonnes informations vont pouvoir circuler « librement ».

On peut se demander, si ces exigences de tests s'inscrivent dans le temps, dans quelle mesure les compagnies aériennes, les aéroports, les gares et tous les lieux de transit et de franchissement des frontières, mais aussi les hébergements marchands n'auraient pas intérêt à internaliser dans leurs structures la possibilité de réaliser massivement les tests. Car, indépendamment des tests eux-mêmes, c'est tout autant la possibilité de trouver un lieu accessible et facile pour faire ces tests qui compte ! Sans parler du coût ! On peut penser que les facilités autour de l'organisation de ces tests vont devenir un argument de vente auprès des touristes désireux de visiter une destination. A ce jour, sans aucune uniformisation, il s'agit encore d'un tabou qui renvoie chaque « volontaire » au départ à ses propres compétences de recherche d'information ! Dans la compétition internationale des destinations, les pays les plus dépendants du secteur du tourisme travaillent, avec plus ou moins de réussite, à proposer une sécurité sanitaire optimale aux touristes. Ainsi, le gouvernement des Seychelles, après avoir vacciné massivement sa population, a offert aux touristes de se faire vacciner sur leur lieu de villégiature. Malheureusement, le pays a connu un nouvel épisode épidémique qui a ruiné (temporairement) ses efforts d'attractivité touristique.

Les incertitudes permanentes et le manque de lisibilité à la fois des conditions d'entrée et des conditions sanitaires renvoient, de fait, à une quasi-fermeture des frontières officiellement ré-ouvertes... les files d'attente dans les aéroports risquent d'ajouter à cette impression de devoir passer par un trou de souris pour faire du tourisme à l'étranger cet été !

Pour citer cette chronique : REAU Bertrand , PAGANELLI Laure, « Chronique : cartographie du parcours voyage », mai 2021, <https://territoires.cnam.fr/espace-auditeurs/dans-les-medias/>
Retrouvez toutes les chroniques de la Chaire Tourisme, voyage et loisirs du Conservatoire National des Arts et Métiers ici : <https://territoires.cnam.fr/espace-auditeurs/dans-les-medias/>

³¹ « Déclaration sur l'honneur et masque obligatoires pour prendre l'avion », *Le Figaro*, 11 mai 2020